

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE
24 RUE DE LA VILLAGEOISE
60100 CREIL

EXTRAIT

**Du registre des Délibérations du Conseil Syndical
du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 31
- de Présents : 21
- de Représentés : 0
- de Votants : 21

Séance du 24 Mars 2021**RESULTAT :**

- POUR : 21
- CONTRE : 0
- ABSTENTION(S) : 0

L'an deux mil vingt et un, le 24 mars à 18h00, heure légale, les Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le mardi 16 mars 2021, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE D’AFFICHAGE :

LE : 02/04/2021

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SMBCVB peut valablement délibérer.

RECU EN SOUS-PREFECTURE

LE : 02/04/2021

Présents : **Président :** M. BOUCHER, **Membres :** MM. BOSINO, TARASSI, BLARY, GALLIEGUE, RUFFAULT, BLANCANEAUX, DELION, LAFITTE, DEGAUCHY, HERCELIN, DAVENNE et Mmes ALKAYA, LAMBRE, LEHNER, BEN HAMOU, SVITEK, LEMAITRE, MENN, DUBUISSON, VAN ELSUWE.

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 02/04/2021

Excusés : MM. CARON, RAZACK, ROSIER, PERRIN, LEBARS, FERREIRA, SOYER, BATTON et Mmes ZRARI, PEREZ, DECOURTRAY, LOBGEOIS, CHARBONNEAU, SLIVINSKI.

LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance : Mme BEN HAMOU

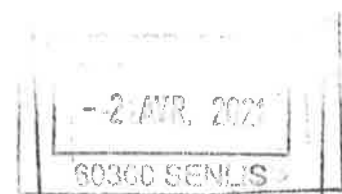
CONCERTATION AVEC LES COMMUNES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois »,
Vu, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,
Vu, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois.
Vu, l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Contexte :

Lors du Bureau Syndical organisé le jeudi 18 février 2021, les membres du Bureau ont souhaité demander l'avis du Conseil Syndical sur les modalités de concertation politique à mettre en œuvre avec les 21 communes du Bassin Creillois.

L'objectif est de mener une consultation politique des élus de chaque commune (maire et/ou adjoint notamment à l'urbanisme) en vue de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS = ancien PADD) du SCOT qui constitue le projet politique et de cadre de vie du Bassin Creillois pour les 20 ans à venir.



Dans ce cadre, les membres du Bureau Syndical, ont exprimé 3 possibilités :

Les 3 scénarios de la concertation politique :

1. **Scénario 1** : Les conseillers syndicaux font remonter les besoins de leur commune au Bureau Syndical.
2. **Scénario 2** : Entretien entre Binômes d'élus du Bureau Syndical et les Maires et Adjoints à l'urbanisme.
3. **Scénario 3** : Plénières des Maires en visioconférence.

Considérant les débats tenus en Comité Syndical du 24 mars 2021 sur les modalités de collaboration entre les communes et le SMBCVB ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'arrêter les modalités de collaboration entre les communes et le SMBCVB dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin Creillois s'articulant autour :**
- De la Conférence des Maires pour Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ;
 - Du Bureau Communautaire pour la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD).

Ces deux instances constitueront des espaces de collaboration entre les membres du Bureau Syndical du SMBCVB, les 11 Maires de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise et les 10 Maires de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée.

Elles permettront de présenter l'avancement de la révision du SCoT du Bassin Creillois et d'arbitrer les choix stratégiques en amont des validations à effectuer au sein du Conseil Syndical du SMBCVB lors des étapes clés du SCoT (Projet d'Actions Stratégiques, Document d'Orientations et d'Objectifs, Document d'Aménagement Commercial, enquête publique....).

Ainsi, seront conviés à ces instances, les Maires de chaque commune, les Présidents des EPCI membres, et les membres du Bureau Syndical du SMBCVB.

CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

